



**Procès-verbal d'installation de la délégation spéciale de Soultzbach-les-Bains -
Élection du président et des vice-présidents**

Le 11 septembre 2026 à 14H

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, ses articles L.2121-35 à L.2121-39 ;

Vu la circulaire du 16 décembre 2025 relative aux conditions de mise en place et de fonctionnement d'une délégation spéciale ;

Vu le jugement en date du 9 juin 2026 par lequel le tribunal administratif de Strasbourg a annulé les opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2026 dans la commune de Soultzbach-les-Bains ;

Vu la requête, présentée par M. Philippe Glorian et enregistrée le 9 juillet 2026 au secrétariat du contentieux du Conseil d'État, tendant à l'annulation du jugement du tribunal administratif du 9 juin 2026 ;

Vu l'ordonnance en date du 3 septembre 2026 par laquelle le Conseil d'État a donné acte du désistement d'instance de M. Glorian ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2026 portant institution, à compter du 11 septembre 2026, d'une délégation spéciale dans la commune de Soultzbach-les-Bains ;

Vu la nomination, à compter du 11 septembre 2026, de Madame Dominique GIGANT, directrice de préfecture à la retraite, Monsieur Marc CLERC, Officier général de la gendarmerie nationale à la retraite et de Monsieur René JACQUES, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à la retraite ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.2121-36 du CGCT et de la circulaire susvisée, la délégation spéciale élit au scrutin secret et à la majorité de ses membres son président, et s'il y a lieu, son ou ses vice-président(s). Le plus âgé des membres de la délégation préside ces élections.

1. ELECTION DU PRESIDENT

Candidats : Monsieur Marc CLERC

Suffrages exprimés : 3 (trois)

Résultats : Marc CLERC

Candidats	Nombre de suffrages
Marc CLERC	Trois

Est déclaré Président et immédiatement installé dans ses fonctions : Monsieur Marc CLERC

2. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Il est proposé d'élire deux vice-présidents.

3. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Candidats :

1^{er} Vice-Présidente : Dominique GIGANT

2^{ème} Vice-Président : René JACQUES

Suffrages exprimés : 3 (trois)

Résultats :

	Candidats	Nombre de suffrages
1 ^{er} Vice-Présidente	Dominique GIGANT	Trois
2 ^{ème} Vice-Président	René JACQUES	Trois

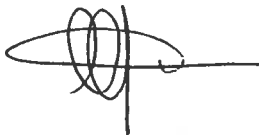
Sont déclarés Vice-présidents et immédiatement installés dans leurs fonctions :

1^{er} Vice-Présidente : Madame Dominique GIGANT

2^{ème} Vice-Président : Monsieur René JACQUES

A Soultzbach-les-Bains, le 11 septembre 2026

Le Président



La 1^{er} Vice-Présidente



le 2^{ème} Vice-Président

